



COMMUNE DE VILLE (Oise)

Siège : Mairie 5, rue de la mairie 60400 VILLE

Tél : 03 44 09 24 04 – Adresse mail : mairie@villinfos.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026 A 19H30

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Ville sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, maire.

Présents : Mmes et Ms Philippe BARBILLON - David Cresson - Christophe Carton - Marie-José Pont - Guy Illoul - Morgan Isaac - Stéphane François - Brigitte Caron - Mary Martin-Parente - Elisabeth Chevallier, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Yoann Dejonghe à David Cresson.

Absents : Antoine Caumartin, Jasmine Defacque, Sylvie Merklen.

Secrétaire de séance : Mary Martin-Parente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et constate le quorum.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Mary Martin-Parente est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

- ✓ Compte Financier Unique 2025 – Service Assainissement
- ✓ Affectation des Résultats 2025 – Service Assainissement
- ✓ Budget Primitif 2026 – Service Assainissement
- ✓ Compte Financier Unique 2025
- ✓ Affectation des Résultats 2025
- ✓ Taux des taxes 2026
- ✓ Budget Primitif 2026
- ✓ Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais »
- ✓ Projet du Canal Seine-Nord-Europe - Association Foncière Intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental – Désignation du Délégué de la commission pour la commune de Ville
- ✓ **Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie** pour la Rénovation et le remplacement du réseau assainissement – Chemin des Allées et rue de la Bernardie
- ✓ **Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise** pour la Rénovation et le remplacement du réseau assainissement – Chemin des Allées et rue de la Bernardie
- ✓ **Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FONDS VERT** pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration des performances environnementales de bâtiments communaux en vue de créer un accueil de la petite enfance avec annexe et création d'un réseau de chaleur en biomasse énergie bois de 7 bâtiments communaux – **Modification**
- ✓ Tableau Assesseeurs Elections Municipales 2026 – Mis à Jour
- ✓ Projet de concert 2026 - LE VIRELAI – Informations complémentaires
- ✓ Demande de subvention 2026 – LIB 44
- ✓ Demande de subvention 2026 – US Lassigny
- ✓ Demande de subvention 2026 – Éclats de vert (scouts)
- ✓ Compte-rendu de Monsieur Morgan ISAAC, notre Correspondant Défense sur la réunion du 21 janvier 2026 à Beauvais
- ✓ Plan de revitalisation – Société WEYLCHEM LAMOTTE
- ✓ Mutuelle communale solidaire
- ✓ Remerciement Catherine Gimaret
- ✓ Remerciement de Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal 2020/2026

Compte Financier Unique 2025 – Service Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021 13 du 27 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 27 mars 2021 ;

Vu l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du CFU du 4 novembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du service assainissement de la commune de Ville;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement de la commune de Ville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Philippe BARBILLON, Maire (Article L. 2122-17 du CGCT) a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée désignée « Mme Marie-José PONT, 3ème Adjointe » ;

Considérant le CFU du service assainissement présenté et résumé comme suit par la doyenne de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU SERVICE ASSAINISSEMENT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	99 885.00 €	68 953.80 €	168 838.80 €
	Recettes réalisées	64 650.04 €	65 522.57 €	130 172.61 €
	Restes à réaliser	3 030.00 €	0.00 €	3 030.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	352 366.00 €	95 584.00 €	447 950.00 €
	Dépenses réalisées	5 576.56 €	87 178.23 €	92 754.79 €
	Restes à réaliser	285 117.00 €	0.00 €	285 117.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	59 073.48 €	-21 655.66 €	37 417.82 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	555 954.17 €	26 630.20 €	582 584.37 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	615 027.65 €	4 974.54 €	620 002.19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-282 087.00 €	0.00 €	-282 087.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	332 940.65 €	4 974.54 €	337 915.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement de la commune de VILLE.
- **DONNE** pouvoir à Mme la 3ème Adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats 2025 – Service Assainissement

Le conseil municipal, Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2025 du service assainissement Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	555 954.17 €	0.00 €	59 073.48 €	285 117.00 € 3 030.00 €	-282 087.00 €	615 027.65 €
Fonctionnement	26 630.20 €	0.00 €	21 655.66 €			4 974.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	4 974.54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au C/1068 :	4 974.54 €
	0.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €
Résultat d'investissement 2025 à reprendre (ligne 001) :	615 027.65 €

Budget Primitif 2026 – Service Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2026	90 816.00 €	85 841.46 €
Reports	Restes à réaliser 2025	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	4 974.54 €
	TOTAL	90 816.00 €	90 816.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2026	6 494.00 €	73 375.00 €
Reports	Restes à réaliser 2025	285 117.00 €	3 030.00 €
	001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	615 027.65 €
	TOTAL	291 611.00 €	691 432.65 €

Compte Financier Unique – Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021 13 du 27 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 27 mars 2021 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Ville;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Ville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Philippe BARBILLON, Maire (Article L. 2122-17 du CGCT) a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée désignée « Mme Marie-José PONT, 3ème Adjointe » ;

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par la doyenne de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 327 831.30 €	646 679.00 €	1 974 510.30 €
	Recettes réalisées	224 950.41 €	662 735.91 €	887 686.32 €
	Restes à réaliser	64 560.00 €	0.00 €	64 560.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 206 981.29 €	1 051 945.29 €	2 258 926.58 €
	Dépenses réalisées	256 188.75 €	500 804.59 €	756 993.34 €
	Restes à réaliser	14 426.00 €	0.00 €	14 426.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-31 238.34 €	161 931.32 €	130 692.98 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-120 850.01 €	405 266.29 €	284 416.28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-152 088.35 €	567 197.61 €	415 109.26 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	50 134.00 €	0.00 €	50 134.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-101 954.35 €	567 197.61 €	465 243.26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Ville.

- **DONNE** pouvoir à Mme la 3ème Adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Affectation des résultats 2025

Le conseil municipal, Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-120 850.01 €	0.00 €	- 31 238.34 €	14 426.00 € 64 560.00 €	50 134.00 €	- 101 954.35 €
Fonctionnement	526 116.30 €	120 850.01 €	161 931.32 €			567 197.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	567 197.61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	-101 954.35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	465 243.26 €
Total affecté au C/1068 :	- 101 954.35 €
Déficit global cumulé au 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €
Résultat d'investissement 2025 à reprendre (ligne 001) :	-152 088.35 €

Vote des taux des impôts directs locaux - Année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.68 %
- taxe d'habitation : 19.81 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Budget Primitif - Exercice 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2026	1 000 750.65 €	535 507.39 €
Reports	Restes à réaliser 2025	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	465 243.26 €
	TOTAL	1 000 750.65 €	1 000 750.65 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2026	1 278 318.00 €	1 380 272.35 €
Reports	Restes à réaliser 2025	14 426.00 €	64 560.00 €
	001 Résultat d'investissement reporté	152 088.35 €	0.00 €
	TOTAL	1 444 832.35 €	1 444 832.35 €

Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais » - Exercice 2026

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de verser une subvention de 1 348.20 € (Mille trois cent quarante-huit euros et vingt centimes) à l'Épicerie Sociale « Le Relais » de Noyon pour l'année 2026. La somme est inscrite au budget primitif 2026 à l'article 65748.

Projet du Canal Seine-Nord-Europe - Association Foncière Intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental – Désignation du Délégué de la commission pour la commune de Ville

L'arrêté du 29 septembre 2025 instituant l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental dite « CSNE RD1032 » qui regroupe l'ensemble des propriétaires des parcelles remembrées, a été affiché dans les cadres communaux et à la mairie, le 25 novembre 2025 et diffusé sur le site internet et l'application mobile « IntraMuros » de la commune de Ville.

Aucun propriétaire ne s'étant manifesté et le bureau étant composé par moitié par la Chambre d'Agriculture et le conseil municipal. Le conseil municipal a délibéré le 6 mars 2026 selon la liste des propriétaires.

La chambre d'Agriculture a désigné Monsieur Joël LEMAIRE de Suzoy.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ont désigné Monsieur Philippe BARBILLON de Ville, pour siéger à cette commission.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la rénovation et le remplacement du réseau assainissement sous charte qualité – Chemin des Allées et rue de la Bernardie – Service Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que suite à l'Etude Diagnostique du réseau d'assainissement, le bureau d'étude Amodiag a effectué un programme de travaux.

Il convient de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau du Chemin des Allées et de la rue de la Bernardie. Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux (Priorité 1 de notre étude diagnostique du réseau d'assainissement).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offres réunie le 14 novembre 2025 à 17 heures 30, a attribué les travaux de rénovation et de remplacement du réseau assainissement – Chemin des Allées et rue de la Bernardie pour le lot 1, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 258 985.00€ HT, soit 310 782.00€ TTC, l'offre étant la moins disante.

Concernant le lot 2 « Contrôles assainissement » n'ayant reçu qu'une seule offre de la part de l'entreprise DEGAUCHY, la commission d'appel d'offres a décidé, à l'unanimité, de ne pas attribuer le marché du lot 2, la même entreprise ne pouvant pas être retenue pour les travaux et pour le contrôle des travaux.

Le lot 2 sera attribué, dans un second temps, sur devis, demandés à plusieurs entreprises pour comparaison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- prend l'engagement de réaliser les travaux **sous charte qualité** comme le préconise l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ceci afin d'améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie**
- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget
- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2026
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation et le remplacement du réseau assainissement sous charte qualité – Chemin des Allées et rue de la Bernardie – Service Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que suite à l'Etude Diagnostique du réseau d'assainissement, le bureau d'étude Amodiag a effectué un programme de travaux.

Il convient de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau du Chemin des Allées et de la rue de la Bernardie. Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux (Priorité 1 de notre étude diagnostique du réseau d'assainissement) qui seront effectués pour un montant de :

- 258 985.00€ HT, soit 310 782.00€ TTC pour les travaux

Après avoir étudié l'offre et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention au Conseil Départemental au taux de 10%
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée
- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget
- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2026
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FONDS VERT pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration des performances environnementales de bâtiments communaux en vue de créer un accueil de la petite enfance avec annexe et création d'un réseau de chaleur en biomasse énergie bois de 7 bâtiments communaux – Modification

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de réhabilitation et d'amélioration des performances environnementales de bâtiments communaux en vue de créer un accueil de la petite enfance avec annexe et création d'un réseau de chaleur en biomasse énergie bois de 7 bâtiments communaux et présente le dossier de demande de subvention établi par la société C-TECH.

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux afin d'alimenter les bâtiments communaux avec 100% de chaleur renouvelable et non plus des énergies fossiles. Mais aussi créé un nouveau service public de proximité avec la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles en face de l'école maternelle de Ville et ainsi facilité la vie de nos parents actifs. Ceci pour un montant de :

- 831 115.03€ HT soit 1 107 558.04€ TTC pour les travaux
- 88 850.00€ HT soit 103 020.00€ TTC pour la maîtrise d'œuvre et l'assistant technique
- 3000.00€ HT soit 3600.00€ TTC pour l'architecte

Après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre du FONDS VERT au taux de 24.70%**
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.
- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2026
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

-Tableau Asseseurs Elections Municipales 2026 – Mise à Jour

Le tableau des tours d'assesseurs pour les élections municipales 2026 est mis à jour.

-Projet de concert 2026 - LE VIRELAI – Informations complémentaires

La chorale « Le Virelai » se produira, à l'église de Ville, le dimanche 31 mai 2026, à 17 heures.

-Demandes de subvention 2026 – LIB 44 et US Lassigny

Les associations LIB 44 et US Lassigny ont demandé au conseil municipal une subvention, pour l'année 2026. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas octroyer de subvention.

-Demande de subvention 2026 – Éclats de Vert (scouts)

L'association « Éclats de Vert » a demandé au conseil municipal une subvention, pour un projet de cinq femmes scouts originaires de toute la France qui souhaitent se rendre au Danemark, afin de découvrir et d'apprendre auprès d'un écovillage, les bonnes techniques en matière de transition écologique ainsi que les techniques écoresponsables innovantes. À leur retour leur priorité sera de transmettre les connaissances acquises et de mettre en application concrètement ces techniques de préservation de l'environnement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix pour et 10 voix contre ne souhaite pas octroyer une subvention pour ce projet.

-Madame Mary MARTIN-PARENTE, Conseillère municipale explique que ce projet porté par des scouts est très intéressant et que le scoutisme est une idéologie qui se perd malheureusement.

-Compte-rendu de Monsieur Morgan ISAAC, le Correspondant Défense de la commune de Ville

Monsieur Morgan ISAAC expose au conseil municipal, les débats entendus lors de la réunion du 21 janvier 2026, qui s'est tenue à Beauvais, par la délégation Militaire Départementale de l'Oise. Il en ressort un contexte anxieux où le mot « guerre » revient sans cesse. Cette période affligeante laisse craindre de possibles conflits qui font peur, nous rapporte notre Correspondant Défense. La délégation Militaire Départementale de l'Oise souhaite voir s'accroître l'engagement des jeunes au service militaire et en tant que réserviste. Le contexte actuel ne donne guère envie de s'engager...

-Plan de revitalisation – Société WEYLICHEM LAMOTTE

Monsieur Morgan ISAAC, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat expose au conseil municipal que la société WEYLICHEM LAMOTTE a signé une convention de revitalisation avec l'Etat.

63 emplois ont été supprimés, la convention fixe les mesures prises par l'entreprise pour contribuer à la compensation des emplois supprimés. L'objectif fixé à l'entreprise est donc de créer 63 emplois dans le département de l'Oise. L'objectif de cette action est de soutenir en priorité les TPE et PME ayant un projet de créations d'emplois, par l'octroi d'aides financières directes d'un montant moyen de 4 800€ par emploi, en contrepartie de la création effective d'emplois en CDI sur le territoire.

Monsieur Morgan ISAAC reste disponible si besoin d'informations complémentaires.

-Mutuelle communale solidaire

Madame Brigitte CARON expose au conseil municipal qu'il existe des mutuelles communales et solidaires avec des tarifs réduits sur la commune de Noyon. Ceci afin d'éventuellement la mettre en place sur la commune de Ville. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

-Remerciement Catherine Gimaret

Madame Catherine Gimaret souhaite remercier le conseil municipal mais aussi le précédent conseil municipal dont elle faisait partie, les associations de la commune de Ville et les agents communaux pour leur soutien, lors du décès de Monsieur Daniel Gimaret.

-Remerciement de Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal 2020/2026

Monsieur Philippe BARBILLON, Maire a souhaité remercier les conseillers municipaux sortants pour leurs engagements, au sein du conseil municipal, durant le mandat 2020/2026.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à **21 heures 30**.

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

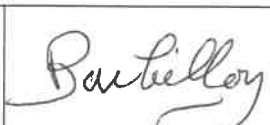
OBJET	N°
Compte Financier Unique 2025 – Service Assainissement	202601
Affectation des Résultats 2025 – Service Assainissement	202602
Budget Primitif 2026 – Service Assainissement	202603
Compte Financier Unique 2025	202604

Affectation des Résultats 2025	202605
Taux des taxes 2026	202606
Budget Primitif 2026	202607
Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais »	202608
Projet du Canal Seine-Nord-Europe - Association Foncière Intercommunale d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental – Désignation du Délégué de la commission pour la commune de Ville	202609
Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la Rénovation et le remplacement du réseau assainissement – Chemin des Allées et rue de la Bernardie	202610
Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la Rénovation et le remplacement du réseau assainissement – Chemin des Allées et rue de la Bernardie	202611
Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FONDS VERT pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration des performances environnementales de bâtiments communaux en vue de créer un accueil de la petite enfance avec annexe et création d'un réseau de chaleur en biomasse énergie bois de 7 bâtiments communaux – Modification	202612
Tableau Asseseurs Elections Municipales 2026 – Mis à Jour	-----
Projet de concert 2026 - LE VIRELAI – Informations complémentaires	-----
Demande de subvention 2026 – LIB 44	-----
Demande de subvention 2026 – US Lassigny	-----
Demande de subvention 2026 – Éclats de vert (scouts)	-----
Compte-rendu de Monsieur Morgan ISAAC, notre Correspondant Défense sur la réunion du 21 janvier 2026 à Beauvais	-----
Plan de revitalisation – Société WEYLCHAM LAMOTTE	-----
Mutuelle communale solidaire	-----
Remerciement Catherine Gimaret	-----
Remerciement de Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal 2020/2026	-----

Signature du secrétaire de séance

Mary MARTIN-PARENTE	
---------------------	---

Signature du maire

Philippe Barbillon	
--------------------	---

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2026 est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 20 mars 2026. Pas de modifications à apporter.

